



OEA

Plus de droits pour plus de personnes

MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (MEM)

Mesures visant à contrôler et à combattre la culture, la production, le trafic et la distribution illicites de drogues et à s'attaquer à leurs causes et conséquences

Résumé Continentale

Commission interaméricaine de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
Secrétariat à la sécurité multidimensionnelle (SSM)

2023

Sur la base des résultats
des évaluations nationales
de 2022



**Secrétariat exécutif de la Commission interaméricaine
de lutte contre l'abus des drogues (CICAD)
RÉCAPITULATIF 2023 POUR LE CONTINENT AMÉRICAIN
DU MÉCANISME D'ÉVALUATION MULTILATÉRALE (MEM)
MESURES VISANT À CONTRÔLER ET À COMBATTRE LA CULTURE,
LA PRODUCTION, LE TRAFIC ET LA DISTRIBUTION ILLICITES DE DROGUES
ET À S'ATTAQUER À LEURS CAUSES ET CONSÉQUENCES
(Élaboré à partir des résultats des évaluations nationales de 2022)**

En 2022, les États membres¹ de l'Organisation des États Américains (OEA) ont fait l'objet d'une évaluation réalisée par le Groupe d'experts gouvernementaux (GEG) du Mécanisme d'évaluation multilatérale (MEM) concernant le niveau de conformité avec les actions prioritaires de réduction de l'offre de drogues² figurant dans le Plan d'action continental sur les drogues 2021-2025³ de la CICAD. Les résultats de l'évaluation indiquent que des progrès remarquables ont été réalisés au niveau continental, avec un nombre important d'actions prioritaires enregistrant un taux de conformité de 90 % :

- Amélioration de l'accès aux substances réglementées à des fins médicales et scientifiques.
- Renforcement du système de contrôle pour prévenir le détournement et le trafic de substances chimiques, de produits pharmaceutiques contrôlés et de précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues.
- Accélération du processus de concession d'autorisations pour la production nationale, l'importation et l'exportation de substances réglementées à des fins médicales et scientifiques.
- Mise à jour des réglementations et autres mesures de contrôle pour prévenir le détournement de produits pharmaceutiques contenant des stupéfiants et/ou des substances psychotropes.
- Révision et mise à jour, le cas échéant, des cadres juridiques relatifs à l'utilisation d'outils et de techniques d'enquête spécialisés dans le cadre d'enquêtes liées aux drogues.
- Promotion et renforcement de l'échange d'informations et de renseignements sur les questions concernant l'interception des drogues et les mesures efficaces de contrôle aux frontières pour prévenir le trafic illicite de drogues.
- Renforcement de la mise en œuvre des cadres juridiques, réglementaires et opérationnels visant à prévenir, détecter, investiguer, poursuivre et combattre le blanchiment de capitaux lié au trafic illicite de drogues.
- Mise en œuvre de mesures législatives et réglementaires visant à faciliter la saisie, la confiscation et la gestion des biens, instruments ou produits des activités illicites liées à la drogue.

¹ États membres ayant participé à l'évaluation : Antigua-et-Barbuda, Argentine, Bahamas (Commonwealth des), Barbade, Belize, Bolivie, Brésil, Canada, Chili, Colombie, Costa Rica, Dominique (Commonwealth de la), El Salvador, Équateur, États-Unis d'Amérique, Grenade, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Jamaïque, Mexique, Panama, Paraguay, Pérou, République dominicaine, Saint-Kitts-et-Nevis (Fédération de), Saint-Vincent-et-les Grenadines, Sainte-Lucie, Suriname, Trinité-et-Tobago, et Uruguay.

² Mesures visant à contrôler et à combattre la culture, la production, le trafic et la distribution illicites de drogues et à s'attaquer à leurs causes et conséquences.

³ [Http://cicad.oas.org/main/AboutCICAD/BasicDocuments/Plan de Accion Hemisferico sobre Drogas 2021-2025 ESP.pdf](http://cicad.oas.org/main/AboutCICAD/BasicDocuments/Plan_de_Accion_Hemisferico_sobre_Drogas_2021-2025_ESP.pdf)

Toutefois, les rapports nationaux⁴ soulignent également que des efforts supplémentaires sont nécessaires dans les domaines suivants :

- Le taux de non-conformité le plus élevé concerne le contrôle des **nouvelles substances psychoactives (NSP) et des drogues de synthèse illicites**. À cet égard, 63 % des pays n'ont pas progressé dans l'établissement et/ou le renforcement des systèmes d'alerte précoce (SAP), tandis que 72 % des pays n'ont pas développé d'approches réglementaires innovantes visant à améliorer leurs contrôles nationaux des NSP ou des opioïdes synthétiques à usage non médical.
- S'agissant de la **production, du trafic et de la distribution illicites de drogues**, l'action prioritaire 1.1, liée aux capacités de renseignements, d'interception et de démantèlement des laboratoires ou installations dédiés à la fabrication illicite de drogues⁵ requiert une attention particulière, dans la mesure où il a été mis en évidence que 50 % des États membres n'ont pas développé ou renforcé leurs capacités de renseignement ou d'interception dans ce domaine.
- En ce qui concerne le **contrôle des produits chimiques et pharmaceutiques**, 63 % des États membres ne fournissent pas une formation continue spécialisée afin d'assurer un accès adéquat aux substances réglementées au niveau international à des fins médicales et scientifiques et seuls 22 % des pays demandent l'intégration des autorités nationales compétentes au Système international d'autorisation des importations et des exportations (I2ES) de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS).
- En ce qui concerne la lutte contre le blanchiment de capitaux, les États membres doivent renforcer la formation continue à l'intention des fonctionnaires chargés de la **gestion et de la disposition définitive des avoirs saisis et confisqués**, étant donné que l'action prioritaire correspondante présente un taux de non-conformité de 38 %.
- S'agissant des **programmes de développement alternatif intégral et durable**, bien que les pays échangent les meilleures pratiques en matière d'élaboration et de mise en œuvre de programmes, la nécessité de renforcer la collaboration entre les secteurs public et privé, ainsi qu'avec la communauté internationale, a été mise en évidence. Il est nécessaire de redoubler d'efforts dans la réalisation de recherches et d'études sur l'impact environnemental des activités de **culture et de production illicites de drogues**, ainsi que dans l'élaboration de plans visant à atténuer cet impact, et dans la promotion et le renforcement d'outils de gestion pour administrer ces efforts.
- En ce qui concerne le **trafic illicite de drogues en petites quantités**, 47% des pays ne promeuvent pas de programmes et de stratégies pour prévenir l'exploitation des populations vulnérables⁶ par les réseaux qui se livrent au trafic de drogues au niveau national et international.

En conclusion, les mesures prises pour réduire l'offre de drogue témoignent d'un engagement important et de progrès notables de la part des États membres. Elles permettent également d'identifier des domaines clés dans lesquels des efforts doivent être poursuivis et la coopération doit être renforcée afin de lutter efficacement contre la culture, la production, le trafic et la distribution illicites de drogues dans les Amériques.

⁴ http://www.cicad.oas.org/Main/Template.asp?File=/mem/reports/8/ronda_8_eval_2022_spa.asp

⁵ Cette action prioritaire vise la formation continue ainsi que les protocoles et procédures (avec des mesures de sécurité et de santé appropriées, et des mesures visant à réduire le plus possible les dommages causés à l'environnement et à optimiser la gestion des déchets chimiques et toxiques) pour la détection, l'investigation et le démantèlement des laboratoires ou installations impliqués dans la fabrication illicite de drogues.

⁶ Les populations vulnérables peuvent comprendre les femmes, les enfants, les personnes adolescents, les personnes LGBTIQ+, les consommateurs de drogues, les personnes privées de liberté, les groupes autochtones, les personnes migrants, les personnes vivant dans la rue et d'autres groupes socialement défavorisés.



**ORGANISATION DES ÉTATS AMÉRICAINS (OEA)
COMMISSION INTERAMÉRICAINNE DE LUTTE CONTRE L'ABUS DES DROGUES (CICAD)**

1889 F Street NW
Washington, D.C. 20006
www.cicad.oas.org